



Problème avec l'ex compagnon de ma mère.

Par **Lilisooon**, le **15/08/2016** à **18:45**

Bonjour,

Je viens vous demander conseil pour mon problème. Ma mère a trouver un compagnon il y a 9 ans de cela. Passer les 9 ans, ils se sont séparés. Maintenant il me rend la vie impossible. Il vit encore à la maison. J'ai un fils dont il est le parrain (baptême fait à l'église). Et suite au dire de ma soeur, il as pris une photos de ma chambre et veut la montrer à tout le monde. Donc ça va me porter préjudice non ? Que puis je faire ? Le dialogue est rompu depuis des mois. Il ne cesse de m'insulter et de me rabaisser. Qu'es ce que je peut faire ? Puis je porter plainte pour le forcer à enlever cette photos ? Ma mère est au courant de tous ça. Elle me défend quand il m'insulte mais je ne savais pas pour la photos avant tous ça. Je veux qu'il quitte ma vie et celle de mon fils parce qu'il fait plus que la gêner. Il s'interpose même entre moi et mon fils quand je veux le punir. Aidez moi, svp, je n'en peux plus de lui. J'aimerais qu'il quitte la maison et que je ne le revois jamais.

Merci de m'accorder quelques minutes. Je suis désespérée et je n'ai pas envie d'aller au poste de police sans vous avoir consulter.

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **15/08/2016** à **19:59**

Bonjour, il vit à la maison oui mais la maison de qui ? Cordialement

Par **Visiteur**, le **15/08/2016** à **23:50**

Bonsoir,

En effet, un peu confus tout cela !

Vous dites que votre mère et lui sont séparés et il est toujours présent?

Vous vivez chez votre mère?

Votre enfant a-t-il un père?

En quoi cette photo d'une chambre est-elle si ennuyeuse?

Vous pouvez me répondre en messagerie si vous préférez.

Par **Tisuisse**, le **16/08/2016** à **12:54**

Bonjour Lilisoon,

Le mieux, pour vous, est de déménager et de prendre un logement qui sera bien à vous et à votre fils. En tant que mère élevant seule son enfant, vous avez droit à un certain nombre d'aides. voyer une assistante sociale pour ça.

Par ailleurs, que pense le papa de votre fils des interventions de cet homme sur votre fils alors que cet homme n'a aucun droit d'exercice de l'autorité parentale ? Est-ce que le papa vous paye une pension alimentaire pour votre fils ?

Par **Lilisoon**, le **16/08/2016** à **17:08**

Non le papa ne la pas reconnus. Donc aucun droit. La photos de la chambre et compromettante dans le sens où elle est en bazar ma chambre et il l'a montré à qui veut bien la voir. Donc ça me porte préjudice. Et la maison est à ma mère et l'autre. Mais en septembre le bail va être changer. Pour me mettre moi et ma mère. Il me fait pression tout le temps.alors j'aimerais en septembre entamer une procédure contre lui et ses manigance.aidez moi svp. Et oui il vis encore à la maison.

Par **cocotte1003**, le **17/08/2016** à **06:24**

Bonjour, pour le moment il est chez lui et si la situation ne vous convient pas, vous pouvez partir mais certainement pas le faire partir, cordialement